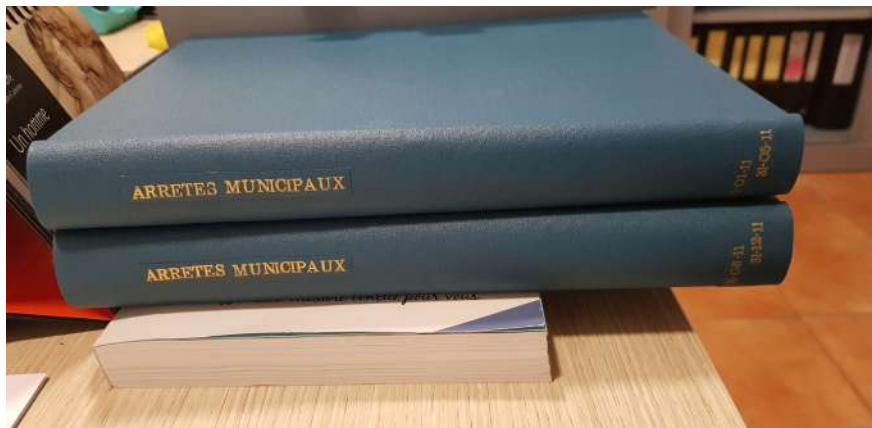


La reliure administrative

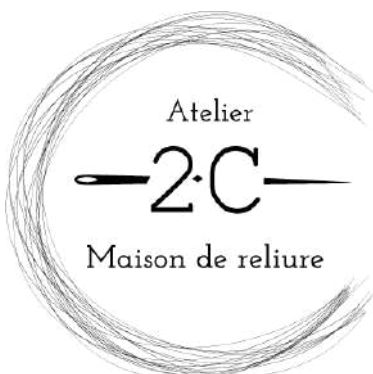
Mairie

Comme vous le savez, le Code Général des collectivités territoriales impose des règles de tenue et de reliure de certains actes administratifs de la commune : Délibérations, arrêtés, actes d'état civil qui doivent être conservés dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche" selon l'article L211-2 du Code du Patrimoine.

C'est pourquoi, dans le respect des normes décrites par la circulaire NOR/IOC/B/10/32174/C du 14 décembre 2010, je vous propose un panel de reliure en accord avec votre budget. Ensemble, nous pourrions évaluer vos besoins réels, et je vous apporterai mon expertise concernant les matières et les techniques de reliures afin que celles-ci tiennent au mieux dans le temps.



Registres pour la mairie de Grans
Toile Buckram
Dorure



Mlle Cécile Bleuse
Atelier 2C

06.09.58.49.94

contact@reliure-atelier2c.fr

Devis rapide



Couture sur rubans après surjet
pour une meilleure tenue dans le temps